TRÉGUENNEC

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260923-2026_49-DE

Date de convocation :
16 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Nb de procurations : 1
Nb de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-trois septembre à vingt heures le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Jean-Daniel MAO, Maire.

Etaient présents : Emmanuelle BARGAIN, Monique BARSACQ, David CARVAL, Bertrand GRABOWSKI, Nolwenn GUIZIOU, Max HURDEBOURCQ, Loïc LE BRUN, Jean-Daniel MAO, Sophie MAXIMIN, Stéphane MOREL et Agathe RAMPILLON.

Etaient absents représentés : Max HURDEBOURCQ a donné pouvoir à Monique BARSACQ.

Etaient absents non représentés :

Secrétaire de séance : Agathe RAMPILLON.

2026-49 Redevance d'occupation du domaine public (RODP) Orange 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n°Z00S-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le maire propose de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications à savoir pour 2026, sur le domaine public routier communal :

- 65.49 € par km et par artère en aérien
- 49.11 € par km et par artère en souterrain
- 32.74 € par m² d'emprise au sol (armoires techniques)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'appliquer les tarifs maximum prévus par le décret en vigueur.
- D'inscrire annuellement cette recette à la section fonctionnement du budget.
- De charger le maire du recouvrement de ces redevances.
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à la RODP.

VOTE DU CONSEIL			
Redevance d'occupation du domaine public (RODP) Orange 2026	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
	11	0	0

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Jean-Daniel MAO

